

## LE GOUVERNEMENT CONTINUE LA GUERRE AUX CHOMEURS ET AUX TRAVAILLEURS PRECAIRES !

Dans le droit fil des dernières déclarations d'Emmanuelle Macron annonçant « *un acte II de la réforme du marché du travail* » et des « *règles plus sévères* » à l'encontre des travailleurs privés d'emploi, **le 1<sup>er</sup> Ministre Gabriel Attal dans son discours de politique générale** prononcé ce 30 janvier à l'Assemblée Nationale entend une nouvelle fois **opposer les travailleurs entre eux** (avec et sans emploi), **stigmatiser les chômeurs et précaires** (au prétexte d'offres d'emploi non pourvues dans des secteurs dit en tension où la maltraitance (salaire, condition et temps de travail) est de mise et une nouvelle fois **réduire leurs droits** (après les contre-réformes de l'Assurance Chômage de 2019 et 2022).

**La suppression de l'Allocation Spécifique de Solidarité** s'inscrit dans une logique financière austéritaire : **transférer cette allocation d'Etat aux Conseils Départementaux** (l'ASS supprimée va augmenter le nombre de foyers au RSA); va **réduire la Protection Sociale des travailleurs privés d'emploi** (l'ASS valide des trimestres retraites contrairement au RSA - pour nombre de foyers, les allocations logement ou la prime d'activité seront réduites...) et témoigne de la **volonté de l'Etat de mettre la main sur l'UNEDIC** (comme en témoignent les lettres de cadrage contraignantes et l'absence d'agrément des dernières conventions d'assurance chômage).

**Pire, le gouvernement entend une nouvelle fois baisser les droits de tous les chômeurs.** Une étude de la DARES projette de réduire la durée et le montant de l'Allocation de Retour à l'Emploi pour tous les allocataires et de faire évoluer (voire de supprimer) les mesures liées à l'âge des plus de 55 ans inscrits à France Travail. Malgré un taux de chômage pronostiqué à plus de 7% en 2024, une productivité de plus en plus réduite, une augmentation du nombre de travailleurs précaires vivant sous le seuil de pauvreté, **le gouvernement continue sa guerre contre tous les travailleurs précaires ou sans emploi.**

**La décision de généraliser dès 2025, l'accompagnement des allocataires du RSA** et leur conjoint - comme pour tous les travailleurs privés d'emploi/jeunes ou reconnus handicapés - et de **conditionner le versement de leurs allocations à une inscription à France Travail, à signer un contrat d'engagement leur imposant 15h d'activités hebdomadaires** et leur imposant un **suivi par le « Réseau pour l'Emploi »** (comprenant notamment les Opérateurs Privés de Placement et les Agences d'Interim) n'a que pour objectif de les contraindre à accepter des emplois précaires et non choisis mais aussi de faire pression sur les travailleurs en emploi.

Sans moyens ni effectifs supplémentaires, **France Travail risque de devenir une gare de triage pour les Opérateurs Privés de Placement et de mise en œuvre d'une politique austéritaire et autoritaire via l'accroissement du Contrôle de la Recherche d'Emploi.**

Dans les années 2003-2005, l'Allemagne, via les réformes Hartz, a entrepris les mêmes contre réformes que la France actuellement : réduction drastique des droits des chômeurs, accompagnement forcé et dérèglementation du marché du travail. Au final, augmentation des inégalités et de la pauvreté, renforcement de la précarité et stagnation des salaires. Ne prenons pas le même chemin !

**Pour la CGT Pôle emploi comme pour tous les syndicats impactés par la Loi dite Plein Emploi et la Confédération CGT, une autre voie est possible.** Elle passe notamment par la réduction du temps de travail à 32h/sem. sans perte de salaire, un partage de la richesse produite par les travailleurs se traduisant par une hausse des salaires et des traitements comme un droit à une juste indemnisation de tous les travailleurs privés d'emploi (primo accédant compris).

Paris, le 31/01/2024